

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative  
et Juridique

F31

### Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

**Présents :** Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHA, Yasmine AYOUB, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Karim DABOUI, Renaud REY, Aurélie REMACLE, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

**Etaient représentés :** Zineb ZOUAOU (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

**Absents excusés :** Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre de votes pour : 41**

**Nombre de votes contre :**

**Nombre d'abstentions :**

**Mention du vote :** Adoptée à l'unanimité

### Désignation d'un élu à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Gennevilliers (SEMAG)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le titre II de son livre V,

Vu le Code du commerce ;

Vu les statuts de la SEMAG 92 dont la Commune de GENNEVILLIERS est actionnaire ;

Vu la délibération du 27 mai 2020 relative à la désignation des élus habilités à représenter la Ville, actionnaire majoritaire et à participer en son nom aux différentes assemblées de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de GENNEVILLIERS,

Considérant la nécessité de nommer un nouveau mandataire de la Commune de GENNEVILLIERS siégeant au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de GENNEVILLIERS en remplacement de Christophe BERNIER,

Considérant l'article 16 des statuts de la Société qui prévoit que la Présidence du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de GENNEVILLIERS ne peut être assurée que par la Commune de GENNEVILLIERS,

Considérant les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des collectivités territoriales qui autorisent les élus mandataires des collectivités territoriales siégeant au Conseil d'Administration à percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

## DELIBERE

**Article 1** : Décide de nommer en tant que représentants de la Commune de Gennevilliers au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de GENNEVILLIERS, à la place de Christophe BERNIER :

- (•), né le (•) à (•), de nationalité française, demeurant (•) ;
- Mme Céline LANOISELEE, née le 24 avril 1978, demeurant au 33 rue du Pont d'Argentueil 92230 Gennevilliers.

**Article 2** : A l'exception de l'article 1, la délibération du 27 mai 2020 relative à la désignation des élus habilités à représenter la Ville, actionnaire majoritaire et à participer en son nom aux différentes assemblées de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de GENNEVILLIERS est inchangée.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 6 octobre 2022